

AVIS DU CONCOURS DE RECRUTEMENT COMPLEMENTAIRE RELATIF A L'ANNEE 2024

La Banque Nationale Agricole annonce l'ouverture d'un concours de recrutement complémentaire relatif à l'année 2024, pour le recrutement de vingt-deux (22) candidats, destiné à répondre aux besoins de son siège, conformément aux profils décrits ci-après :

Profils et nombre de postes ouverts : Services Centraux (Lieu de Travail : TUNIS)

PÔLE	RECRUTEMENT PREVU	REFERENCE DU POSTE	NOMBRE	PROFIL	DESCRIPTION	EXIGENCE
PÔLE ORGANISATION ET SYSTÈME D'INFORMATION (POSI)	12	Ingénieur DEVOPS	2	Ingénieur en Informatique	Administration de la plateforme DEVOPS. Création et Automatisation playbooks. Veille technologique et gestion des releases notes.	Linux – Vmware Jenkins/GIT/Agile Scrum/Ansible/Kubernetes
		Ingénieur Système	3	Ingénieur en Informatique.	Administration des plateforme système, OS, Stockage et virtualisation.	OS (Windows, Linux, Unix), stockage, virtualisation (Vmware).
		Ingénieur Base de données	2	Ingénieur en Informatique.	Administration des BD Gestion des sauvegardes des BD et de la réplication Supervision et Optimisation.	UNIX / AIX Oracle Dataguard Cloud Control SQLServer
		PMO	3	Master en Management du Système d'Information.	Conduite et gestion au quotidien des chantiers rattachés aux différents domaines d'activité objet du portefeuille projet SI de la banque.	Maitrise des outils PMO.
		AMOA	2	Master en : Management du Système d'Information / Finance Digitale / Banque Finance et Assurance	Tenue des ateliers avec le métier pour la collecte de besoin à partir des process ; Challenger le métier sur le process et les règles de gestion ; Elaboration du cahier des charges (SPEC) contenant les différents éléments pour le développement du module en question (Ecran, Règle de gestion ...) ;	Connaissances en SI. Maitrise des outils bureautiques. Bon niveau en Français à l'oral et à l'écrit.

					Validation des cahiers de recette ; Suivi des tests et du projet ; Accompagnement pour la mise en prod et stabilisation du module.	
DIRECTION CENTRALE DU CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITE (DCCPC)	2	Chargé(e) de la Sécurité du Système d'Information	1	Ingénieur en Informatique.	Participation à la mise en œuvre de la sécurité du système d'information et Contribution à l'organisation d'audits de sécurité.	Connaissances des systèmes d'information et en sécurité SI.
		Chargé(e) du Risque Opérationnel	1	Master en Risk Management.	Contribution à l'identification, la gestion et le suivi des risques opérationnels.	Connaissances en gestion des risques opérationnels.
DIRECTION CENTRALE AUDIT ET INSPECTION (DCAI)	3	Auditeur Informatique 01	2	Ingénieur en Informatique.	Procéder à l'examen et à l'évaluation du système d'information d'un point de vue organisation de la fonction informatique, acquisition, mise en place, exploitation des systèmes informatiques et la sécurité informatique tout en se référant aux normes et aux référentiels nationaux et internationaux en vigueur.	Maitrise des systèmes : bases de données, réseaux, systèmes d'exploitation, cloud. Maîtrise des techniques et des meilleures pratiques en terme d'audit des Système d'information : contrôle des accès, gestion des vulnérabilités, tests de conformité, audit des applications Maîtrise des meilleures pratiques en terme de gestion et gouvernance des systèmes d'information et de leur sécurité (COBIT, ITIL, ISO 27001 etc.).
		Auditeur Informatique 02	1	Master en Informatique de Gestion.		
PÔLE OPERATIONS ET SERVICES CLIENTS (POSC)	1	Chargé(e) des Opérations Monétiques	1	Master en Informatique de Gestion.	Assurer la gestion et le suivi de la compensation nationale et internationale des opérations monétiques.	
PÔLE RISQUES (PR)	1	PR 04	1	Master en Finance.	Traitement des dossiers de recouvrement des trois marchés corporate, retail et agricole.	
PÔLE RESSOURCES ET SUPPORT (PRS) / PÔLE OPERATIONS ET SERVICES CLIENTS (POSC)	3	PRS 06 / POSC 02	3	Master en Comptabilité.		
TOTAL	22					

I. Conditions générales de participation au concours :

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- L'âge limite des candidats ne doit pas dépasser les 40 ans (à la date de clôture de l'inscription en ligne) ;
- Être titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue dans le tableau ci-dessus ;
- L'absence à l'une des épreuves est un critère éliminatoire.

NB :

- **Les diplômes étrangers ou délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;**
- **L'expérience professionnelle n'est pas exigée ;**
- **En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront classés en privilégiant le plus âgé.**

II. Etapes du concours :

Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste sous peine de rejet de sa candidature.

1. Inscription en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler à l'un des postes susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Nationale Agricole : www.bna.tn via la rubrique recrutement à partir du 06/10/2025 jusqu'au 24/10/2025 à minuit. Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.

Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. **Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après la validation de son inscription en ligne.**

Le candidat doit consulter sa messagerie électronique pour vérifier que son inscription a été effectuée.

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : le 06/10/2025 ;

Date de clôture de l'inscription en ligne : le 24/10/2025 à minuit.

2. Présélection :

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels de présélection obtenus lors de l'inscription en ligne et qui seront calculés selon le barème suivant :

➤ **La moyenne du cursus académique est calculée sur la base de :**

✓ **Pour les candidats postulant avec un master :**

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à **40%** ;
- Les moyennes des trois (03) dernières années d'études, détaillées comme suit et pondérées à **60 %** :
 - La moyenne générale de l'année de l'obtention de la licence, la maîtrise ou le bachelor ;
 - La moyenne générale de la première année du Master ;
 - La moyenne générale de la deuxième année du Master ;

Il est à noter que la moyenne générale de la deuxième année du Master et la moyenne générale de la Licence, sont celles mentionnées sur le diplôme ou sur le relevé des notes. Si ce n'est pas le cas, elles seront calculées comme suit :

Moyenne de la dernière année (Licence ou Master)

=

La moyenne du premier semestre + La moyenne du deuxième semestre

(PFE ou Mémoire de Recherche)

2

✓ **Pour les candidats postulant avec le titre d'ingénieur :**

- La moyenne finale du concours du baccalauréat (المعدل النهائي) pondérée à : **40%** ;
- Les moyennes des trois (03) dernières années d'études pondérées à : **60 %**.

Il est à noter que les moyennes des trois dernières années d'études des candidats postulant avec le titre d'ingénieur sont celles mentionnées sur le diplôme ou sur le relevé des notes. Si ce n'est pas le cas, elles seront calculées comme suit :

Moyenne de l'année (comprenant un PFE ou un Mémoire de Recherche)

=

La moyenne du premier semestre + La moyenne du deuxième semestre

(PFE ou Mémoire de Recherche)

2

Pour chaque poste, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores individuels. Les trente (30) premiers candidats selon le classement généré par la plateforme seront invités à envoyer leurs dossiers physiques de candidature pour le dépouillement.

3. Constitution et étude des dossiers :

3.1 Constitution des dossiers :

Les candidats présélectionnés et dont la liste est validée par la Commission de Recrutement, seront invités automatiquement par message électronique (sms et e-mail) à envoyer leurs dossiers de candidature, au nom de « **Monsieur le Directeur Général de la BNA** », par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : « BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Avenue Mohamed V - 1002 – Tunis », le cachet de la poste faisant foi.

L'enveloppe extérieure doit comporter obligatoirement la mention « **A NE PAS OUVRIR CONCOURS DE RECRUTEMENT COMPLEMENTAIRE RELATIF A L'ANNEE 2024, en mentionnant le libellé du poste auquel le candidat a postulé** » (exemple : **Ingénieur DEVOPS, POSC02/PRS06, etc.....**).

Le dossier de candidature à envoyer doit obligatoirement inclure les pièces suivantes :

- **Une copie du mail qui vous sera adressé pour le dépôt du dossier de candidature ;**
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Un bulletin n°3 datant de trois (3) mois au plus, à la date de clôture de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet ;
- Des copies certifiées conformes à l'original du Diplôme du Baccalauréat et du relevé des notes ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des relevés des notes des trois (03) dernières années d'étude y compris la moyenne du Projet de Fin d'Etudes ou Mémoire de Recherche ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du Diplôme de Fin d'Etude ou de l'attestation du diplôme ou de l'attestation de réussite le cas échéant ;
- **Les diplômes étrangers ou délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'une copie certifiée conforme à l'original de la décision d'équivalence décernée par les services concernés du Ministère de l'Enseignement Supérieur.**

3.2 Etude des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé ;
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste ;
- Comportant une candidature à plus qu'un poste parmi les postes ouverts ;
- Parvenu après la date limite d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) ;
- Adressé à la Banque Nationale Agricole par dépôt direct au bureau d'ordre (Siège et agences) ;

- **Comportant toute information erronée saisie par le candidat (numéro de la CIN, les moyennes du cursus académique, date de naissance, spécialité du diplôme exigé).**

4. Déroulement des épreuves :

4.1 Déroulement de l'épreuve écrite

Les dix (10) premiers candidats dont les dossiers sont conformes parmi la liste des trente (30) dossiers dépouillés seront invités à passer les épreuves écrites. Il est à préciser qu'un nombre minimum de **cinq (5)** candidats est exigé pour passer l'épreuve écrite.

Ces candidats dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par messagerie électronique (sms et e-mail) précisant la date, le lieu et l'heure de déroulement des épreuves écrites.

En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront classés en privilégiant le plus âgé.

4.2 Déroulement de l'épreuve orale :

Les cinq (05) premiers candidats classés par ordre de mérite ayant passé les épreuves écrites seront retenus pour passer l'épreuve orale. La liste de ces candidats sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole www.bna.tn via la rubrique recrutement. Il est à préciser qu'un nombre **minimum de deux (2)** candidats par poste est exigé pour assurer l'épreuve orale, à défaut le concours sera déclaré infructueux pour le poste et le profil en question.

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours calendaires à compter de la date de publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour l'épreuve orale peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de l'épreuve écrite et ce, par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : recrutement1@bna.tn .

Les candidats retenus à concourir seront convoqués par message électronique (sms et e-mail) qui fixera la date, le lieu et l'heure de déroulement des épreuves orales.

4.3 Calcul du Score Final :

Le Score Final sera calculé comme suit :

- **Le Score obtenu lors de la présélection pondéré à 30% ;**
- **La note obtenue à l'épreuve écrite pondérée à 30% ;**
- **La note obtenue à l'épreuve orale pondérée à 40%.**

Seuls les candidats ayant obtenu **un Score Final égal ou supérieur à 08/20 peuvent être déclarés admissibles** et ce, dans la limite des postes à pourvoir. Ils seront classés par ordre de mérite et, en cas d'égalité, par ordre d'âge décroissant.

III. Proclamation des résultats et admission définitive :

La liste des candidats admissibles, classés par ordre de mérite, sera publiée sur le site web de la Banque Nationale Agricole.

Aucun candidat ne sera déclaré définitivement admis qu'après avoir passé une visite médicale par le médecin de la Banque et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront attribuées.

Il est à noter que :

- Le candidat qui ne se présente pas le jour de la visite médicale perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat déclaré inapte sera remplacé par le premier sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat déclaré définitivement admis et qui refuse le poste auquel il a postulé ou qui ne se présente pas dans un délai de cinq (05) jours ouvrables à compter de la réception du message électronique d'admission fixant la date de prise de fonction, perdra le bénéfice d'admission et sera remplacé par le premier candidat sur la liste complémentaire établie à cet effet ;
- Le candidat n'est déclaré définitivement admis qu'après avoir présenté le bulletin n°3 avec la mention « néant » datant de trois (3) mois au plus et une copie certifiée conforme à l'original du Diplôme de Fin d'Etudes.

Ces listes complémentaires seront publiées sur le site web officiel de la Banque Nationale Agricole.